



VILLE DE DUCOS
AVIS D'ATTRIBUTION

A. Désignation du pouvoir adjudicateur:

Madame le Maire de la Ville de DUCOS, Hôtel de Ville, 1 rue Zizine et des Etages– 97224 DUCOS (Martinique).

B. Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Madame le Maire de la Ville de DUCOS Aurélie NELLA.

C. Objet et étendue de la consultation

RELANCE LOT N°3 EXHUMATIONS ADMINISTRATIVES marché « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE DUCOS ».

Ce marché n'est pas alloti.

Type de consultation :

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application des articles L.2121-1 al 2°, L.2123-1 al 1° et R.2123-4 à R2123-5 et R 2131-12,2° 3 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de travaux.

D. Publication

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le :

- JAL : Le 28/08/2024
- MARCHES-SECURISES : Le 22/08/2024

La date limite de remise des offres était fixée au : Vendredi 13 Septembre 2024 - 12h00.

Critères de sélection des candidats :

N°	Critères	Pondération
1	- Prix des prestations noté sur 10	60 %
2	- Qualité technique de l'offre notée sur 10 Mode opératoire, planning, moyens dédiés pour l'exécution des travaux.	30 %
3	- Délai d'exécution des prestations noté sur 10	10%

■ Identité du titulaire :

CATOL SERVICES FUNERAIRES
106 Impasse la maugée
97232 LE LAMENTIN
e-mail: catolservicesfuneraire@gmail.com
Tel: 0696 701587
SIRET 849 783 329 00014

■ **Montant de l'offre retenue :**

Montant de **54 000€ HT**.

■ **Nombre d'offres reçues :**

- 03 offres

■ **Durée d'exécution du marché public :**

30 jours à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

■ **Date de notification :**

Le 03 / 03 / 2025

E. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Martinique – 12 rue des citronniers-plateau Fofa-CS 17103-97271
SCHOELCHER Cédex. . E-mail : greffe.ta-fort-de-France@juradm.fr Tél. : 05 96 71 66 67.
Fax : 05 96 63 10 08

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée.

Référé contractuel : 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE); - 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.

Recours de pleine juridiction : requête introduite dans un délai de deux mois à partir de la publicité de la conclusion du marché.

Date d'envoi à la publication : 15 JUIN. 2025

Le Maire,



Aurélie NELLA/